

NOUVELLE PREMIÈRE

LE PERVERS INVOQUÉ COMME UN SAINT

Il y avait autrefois en France un nommé François Musciat, qui, de riche marchand, était devenu un grand seigneur de la cour. Il eut ordre d'accompagner en Toscane Charles-sans-Terre, frère du roi de France, que le pape Boniface y avait appelé. Les dépenses qu'il avait faites avaient mis ses affaires en désordre, comme le sont le plus souvent celles des marchands ; et prévoyant qu'il lui serait impossible de les arranger avant son départ, il se détermina à les mettre entre les mains de plusieurs personnes. Une seule chose l'embarrassait : il était en peine de trouver un homme assez intelligent pour recouvrer les sommes qui lui étaient dues par plusieurs Bourguignons. Il savait que les Bourguignons étaient gens de mauvaise composition, chicaneurs, brouillons, calomnieux, sans honneur et sans foi, tels enfin qu'il n'avait encore pu rencontrer un homme assez méchant pour leur tenir tête. Après avoir longtemps réfléchi sur cet objet, il se souvint d'un certain Chappellet Duprat, qu'il avait vu venir souvent dans sa maison à Paris. Le véritable nom de cet homme était Chappel ; mais, parce qu'il était de petite stature, les Français lui donnèrent celui de Chappellet, ignorant peut-être la signification que ce mot avait ailleurs. Quoi qu'il en soit, il était connu presque partout sous ce dernier nom.

Ce Chappellet était un si galant homme, qu'étant notaire de sa profession, et notaire peu employé, il aurait été très-fâché qu'aucun acte eût passé par ses mains, sans être jugé faux. Il en eût fait plus volontiers de pareils pour rien, que de valides pour un gros salaire. Avait-on besoin d'un faux témoin, il était toujours prêt ; souvent même n'attendait-il pas qu'on l'en priât. Comme on était alors en France fort religieux pour les serments et que cet homme ne se faisait aucun scrupule de se parjurer, il gagnait toujours son procès, quand le juge était obligé de s'en rapporter à sa bonne foi. Son grand amusement était de jeter le trouble et la division dans les familles ; et il n'avait pas de plus grand plaisir que de voir souffrir son prochain et d'en être cause. Jetait-on les yeux sur lui pour commettre une mauvaise action, il n'avait rien à refuser. Comme il était emporté et violent à l'excès, la moindre contradiction lui faisait blasphémer le nom de Dieu et celui des saints. Il se jouait des oracles divins, méprisait les sacrements, n'allait jamais à l'église, et ne fréquentait que les lieux de débauche. Il aurait volé en secret et en public avec la même confiance et la même tranquillité qu'un saint homme aurait fait l'aumône. Aux vices de la gourmandise et de l'ivrognerie, il joignait ceux de joueur passionné et de filou ; car ses poches étaient toujours pleines de dés pipés ; en un mot, c'était le plus méchant homme qui fût jamais né. Les petits et les grands avaient également à s'en plaindre ; et si l'on souffrit si longtemps ses atrocités, c'est parce qu'il était protégé par Musciat, qui jouissait d'une grande faveur à la cour, et dont on redoutait le crédit.

Ce courtisan, s'étant donc souvenu de maître Chappellet qu'il connaissait à fond, le jugea capable de remplir ses vœux, et le fit appeler : « Tu sais, lui dit-il, que je suis sur le point de quitter tout à fait ce pays-ci. J'ai des créances sur des Bourguignons, hommes trompeurs et de mauvaise foi, et je ne connais personne de plus propre que toi pour me faire payer. Comme tu n'es pas fort occupé à présent, si tu veux te charger de cette commission, j'obtiens de la cour des lettres de recommandation, et, pour tes soins, je te céderai une bonne partie des sommes que tu recouvreras. »

Maître Chappellet, que ses friponneries n'avaient point enrichi, et qui se trouvait alors désœuvré, considérant d'ailleurs que Musciat, son seul appui, était à la veille de quitter la France, se détermina à accepter l'offre, et répondit qu'il se chargeait volontiers de l'affaire. On convint des conditions. Musciat lui remit ensuite sa procuration et les lettres du roi qu'il lui avait promises.

Ce seigneur fut à peine parti pour l'Italie, que notre fripon arriva à Dijon, où il n'était presque connu de personne. Il débuta, contre son ordinaire, par exposer avec beaucoup de douceur et d'honnêteté, aux débiteurs de Musciat, le sujet qui l'amenait auprès d'eux, comme s'il n'eût voulu se faire connaître qu'à la fin. Il était logé chez deux Florentins, frères, qui prêtaient à usure, lesquels, à la considération de Musciat qui le leur avait recommandé, lui faisaient beaucoup d'honnêtetés.

Peu de temps après son arrivée, maître Chappellet tomba malade. Les deux frères firent aussitôt venir des médecins, et lui donnèrent des gens pour le servir. Ils n'épargnèrent rien pour le rétablissement de sa santé, mais tout cela fut inutile. Cet homme était déjà vieux ; et comme il avait passé sa vie dans toute espèce de débauches, son mal alla tous les jours en empirant. Bientôt les médecins désespérèrent de sa guérison, et n'en parlaient plus que comme d'un malade sans ressource.

Les Florentins, sachant son état, témoignèrent de l'inquiétude. « Que ferons-nous de cet homme ? se disaient-ils l'un à l'autre dans une chambre assez voisine de celle de Chappellet. Que penserait-on de nous, si on nous voyait mettre si cruellement à la porte un moribond que nous avons si bien accueilli, que nous avons fait servir et médicamenter avec tant de soin, et qui, dans l'état où il est, ne peut nous avoir donné aucun sujet légitime de le congédier ? D'un autre côté, il nous faut considérer qu'il a été si méchant, qu'il ne voudra jamais se confesser, ni recevoir les sacrements, et que, mourant dans cet état, il sera jeté, comme un chien, en terre profane. Mais quand il se confesserait, ses péchés sont en si grand nombre et si horribles, que, nul prêtre ne voulant l'absoudre, il serait également privé de la sépulture ecclésiastique. Si cela arrive, comme nous avons tout lieu de le craindre, alors le peuple de cette ville, déjà prévenu contre nous, à cause du commerce que nous faisons, et contre lequel il ne cesse de clabauder, ne manquera pas de nous reprocher la mort de cet homme, de se soulever, et de saccager notre maison. Ces maudits Lombards, dira-t-on, qu'on ne veut pas recevoir à l'église, ne doivent plus être ici supportés : ils n'y sont venus que pour nous ruiner ; qu'on les bannisse de la ville, et, peu content d'avoir mis tous nos effets au pillage, le peuple est capable de tomber sur nos personnes, et de nous chasser lui-même sans autre forme de procès. Enfin, si cet homme meurt, sa mort ne peut avoir que des suites très-funestes pour nous. »

Maître Chappellet, qui, comme on le voit dans la plupart des malades, avait l'ouïe fine et subtile, ne perdit pas un mot de cette conversation. Il fit appeler les deux frères. « J'ai entendu, leur dit-il, tout ce que vous venez de dire. Soyez tranquilles, il ne vous surviendra aucun dommage à mon sujet. Il n'est pas douteux que, si je me laissais mourir de la façon dont vous l'entendez, il ne vous arriverait tout ce que vous craignez ; mais rassurez-vous, j'y mettrai bon ordre. J'ai tant fait d'outrages à Dieu, durant ma vie, que je puis bien lui en faire un autre à l'heure de ma mort, sans qu'il en soit ni plus ni moins. Ayez soin seulement de faire venir ici un saint religieux, si tant est qu'il y en ait quelqu'un : et puis laissez-moi faire. Je vous réponds que tout ira au mieux et pour vous et pour moi. »

Ces paroles rassurèrent peu les Florentins : ils n'osaient plus compter sur la promesse d'un tel homme. Ils allèrent cependant dans un couvent de cordeliers, et demandèrent un religieux aussi saint qu'éclairé, pour venir confesser un Lombard qui était tombé malade chez eux. On leur en donna un très-versé dans la connaissance de l'Écriture sainte, et si rempli de piété et de zèle, que tous ses confrères et les citoyens avaient pour lui la plus grande vénération. Il se rendit avec eux auprès du malade ; et s'étant assis au chevet du lit, il lui parla avec beaucoup d'onction, et tâcha de lui inspirer du courage. Il lui demanda ensuite s'il y avait longtemps qu'il ne s'était confessé. Maître Chappellet, à qui peut-être cela n'était jamais arrivé, lui répondit : « Mon père, j'ai toujours été dans l'habitude de me confesser pour le moins une fois toutes les semaines, et dans certaines occasions je l'ai fait souvent ; mais depuis huit jours que je suis tombé malade, la violence du mal m'a empêché de suivre ma méthode. – Elle est très-bonne, mon enfant, et je vous exhorte à vous y tenir, si Dieu vous fait la grâce de prolonger votre vie. J'imagine que, si vous vous êtes confessé si fréquemment, vous aurez peu de chose à me dire, et moi peu à vous demander. – Ah ! ne parlez pas ainsi, mon révérend père ; je ne me confesse jamais sans ramener tous les péchés que je me rappelle avoir commis, depuis ma naissance jusqu'au moment de la confession ; ainsi je vous supplie, mon bon père, de m'interroger en détail sur chaque péché, comme si je ne m'étais jamais confessé. N'ayez aucun

égard pour l'état languissant où je me trouve : j'aime mieux mortifier mon corps que de courir risque de perdre une âme qu'un Dieu n'a pas dédaigné de racheter de son sang précieux. »

Ces paroles plurent extrêmement au saint religieux, et lui firent bien augurer de la conscience de son pénitent. Après l'avoir loué sur sa pieuse pratique, il commença par lui demander s'il n'avait jamais offensé Dieu avec quelque femme. « Mon père, répondit Chappellet, en poussant un profond soupir, j'ai honte de vous dire ce qu'il en est. – Dites hardiment, mon fils : soit en confession, soit autrement, on ne pèche point en disant la vérité. – Sur cette assurance, répliqua Chappellet, je vous dirai donc que je suis encore, à cet égard, tel que je sortis du sein de ma mère. – Ah ! soyez béni de Dieu, s'écria le confesseur. Que vous avez été sage ! Votre conduite est d'autant plus méritoire, que vous aviez plus de liberté que nous, pour faire le contraire, si vous l'eussiez voulu. Mais n'êtes-vous jamais tombé dans le péché de gourmandise ? – Pardonnez-moi, mon père ! j'y suis tombé plusieurs fois, et en différentes manières : outre les jeûnes ordinaires pratiqués par les personnes pieuses, j'étais dans l'usage de jeûner trois jours de la semaine au pain et à l'eau, et je me souviens d'avoir bu cette eau avec la même volupté que les plus fiers ivrognes boivent le meilleur vin ; et surtout dans une occasion où, accablé de fatigue, j'allais dévotement en pèlerinage. » Il ajouta qu'il avait quelquefois désiré avec ardeur de manger d'une salade que les femmes cueillent dans les champs ; et qu'il avait trouvé quelquefois son pain meilleur qu'il ne devait le paraître à quiconque jeûnait, comme lui, par dévotion.

« Tous ces péchés, mon fils, sont assez naturels et assez légers ; ainsi il ne faut pas que votre conscience en soit alarmée. Il arrive à tout homme, quelque saint qu'il puisse être, de prendre du plaisir à manger, après avoir longtemps jeûné, et à boire, après s'être fatigué par le travail. – Il m'est aisé de voir, répondit maître Chappellet, que vous me dites cela pour me consoler ; mais, mon père, je n'ignore pas que les choses que l'on fait pour Dieu doivent être pures et sans tache, et qu'on pèche quand on agit autrement. »

Le père, ravi de l'entendre parler ainsi : « Je suis enchanté, lui dit-il, de votre façon de penser et de la délicatesse de votre conscience. Mais, dites-moi, ne vous êtes-vous jamais rendu coupable du péché d'avarice, en désirant des richesses plus qu'il n'était raisonnable, ou en retenant ce qui ne vous appartenait pas ? – Je ne voudrais pas même que vous le pensassiez, répondit le pénitent. Quoique vous me voyiez logé chez des usuriers, je n'ai, grâce à Dieu, rien à démêler avec eux. Si je suis venu dans leur maison, ce n'est que pour leur faire honte et tâcher de les retirer de l'abominable commerce qu'ils font ; je suis même persuadé que j'y aurais réussi, si Dieu ne m'avait envoyé cette fâcheuse maladie. Apprenez donc, mon père, que celui à qui je dois cette vie misérable que je suis sur le point de terminer, me laissa un riche héritage ; qu'aussitôt après sa mort, je consacrai à Dieu la plus grande partie du bien qu'il m'avait laissé, et que je ne gardai le reste que pour vivre et secourir les pauvres de Jésus-Christ. Je dois vous dire encore qu'afin de pouvoir leur être d'un plus grand secours, je me mis à faire un petit commerce. J'avoue qu'il m'était lucratif ; mais j'ai toujours donné aux pauvres la moitié de mes bénéfices, réservant l'autre moitié pour mes besoins, en quoi Dieu m'a si fort béni, que mes affaires ont toujours été de mieux en mieux.

– C'est fort bien fait, reprit le religieux ; mais combien de fois vous êtes-vous mis en colère ? – Oh ! cela m'est souvent arrivé, répondit maître Chappellet, et je mérite vos reproches à cet égard ; mais le moyen de se modérer à la vue de la corruption des hommes qui violent les commandements de Dieu et ne craignent point ses jugements ! Oui, je le déclare à ma honte, il m'est arrivé de dire plusieurs fois le jour, au dedans de moi-même : Ne vaudrait-il pas mieux être mort, que d'avoir la douleur de voir les jeunes gens courir les vanités du siècle, fréquenter les lieux de débauche, s'éloigner des églises, jurer, se parjurer, marcher, en un mot, dans les voies de perdition, plutôt que dans celles de Dieu !

– C'est là une sainte colère, dit alors le confesseur ; mais n'en avez-vous jamais éprouvé qui vous ait porté à commettre quelque homicide, ou du moins à dire des injures à quelqu'un, ou à lui faire d'autres injustices ? – Comment, mon père, vous qui me paraissez un homme de Dieu, comment pouvez-vous parler ainsi ? Si j'avais eu seulement la pensée de faire l'une de ces choses, croyez-

vous qu'il m'eût si longtemps laissé sur la terre ? C'est à des voleurs et à des scélérats qu'il appartient de faire de telles actions, et je n'ai jamais rencontré aucun de ces malheureux, que je n'aie prié Dieu pour sa conversion.

– Que ce Dieu vous bénisse ! reprit alors le confesseur. Mais, dites-moi, mon cher fils, ne vous serait-il pas arrivé de porter faux témoignage contre quelqu'un ? N'avez-vous pas médité de votre prochain ? – Oui certes, mon révérend père, j'ai dit du mal d'autrui. J'avais jadis un voisin, qui, toutes les fois qu'il avait trop bu, ne faisait que maltraiter sa femme sans sujet. Touché de pitié pour cette pauvre créature, je crus devoir instruire ses parents de la brutalité de son mari.

– Au reste, continua le confesseur, vous m'avez dit que vous aviez été marchand. N'avez-vous jamais trompé quelqu'un, comme le pratiquent assez souvent les gens de cet état ? – J'en ai trompé un seul, mon père ; car je me souviens qu'un homme m'apporta, un jour, l'argent d'un drap que je lui avais vendu à crédit, et qu'ayant mis cet argent, sans le compter, dans une bourse, je m'aperçus, un mois après, qu'il m'avait donné quatre deniers de plus qu'il ne fallait. N'ayant pu revoir cet homme, j'en fis l'aumône à son intention, après les avoir toutefois gardés plus d'un an. – C'est une misère, mon cher enfant, et vous fîtes très-bien d'en disposer de cette façon. »

Le père cordelier fit plusieurs autres questions à son pénitent. Celui-ci répondit à toutes à peu près sur le même ton qu'il avait répondu aux précédentes. Le confesseur se disposait à lui donner l'absolution, lorsque maître Chappellet lui dit qu'il avait encore un péché à lui déclarer. « Quel est ce péché, mon cher fils ? – Il me souvient, répond le pénitent, d'avoir fait nettoyer la maison par mon domestique, un saint jour de dimanche ou de fête. – Que cela ne vous inquiète pas, répliqua le ministre du Seigneur : c'est peu de chose. – Peu de chose, mon père ! ne parlez pas de la sorte : le dimanche mérite plus de respect, puisque c'est le jour de la résurrection du Sauveur du monde.

– N'avez-vous plus rien à me dire, mon enfant ? – Un jour, par distraction, je crachai dans la maison du Seigneur. » À cette réponse, le bon religieux se mit à sourire, et lui fit entendre que ce n'était point là un péché. « Nous qui sommes ecclésiastiques, ajouta-t-il, nous y crachons tous les jours. – Tant pis, mon révérend père ; il ne convient pas de souiller par de pareilles vilénies le temple où l'on offre à Dieu des sacrifices. » Après lui avoir débité encore quelque temps de semblables sornettes, notre hypocrite se mit à soupirer, à répandre des pleurs ; car ce scélérat pleurait quand il voulait. « Qu'avez-vous donc, mon cher enfant ? lui dit le père, qui s'en aperçut. – Hélas ! répondit-il, j'ai sur ma conscience un péché dont je ne me suis jamais confessé, et je n'ose vous le déclarer : toutes les fois qu'il se présente à ma mémoire, je ne puis m'empêcher de verser des pleurs, désespérant d'en obtenir jamais le pardon devant Dieu. – À quoi songez-vous donc, mon fils, de parler de la sorte ? Un homme, fût-il coupable de tous les crimes qui se sont commis depuis que le monde existe, et de tous ceux qui se commettront jusqu'à la fin des siècles, s'il en était repentant et qu'il eût la contrition que vous paraissez avoir, serait sûr d'obtenir son pardon en les confessant, tant la miséricorde et la bonté de Dieu sont grandes ! Déclarez donc hardiment celui que vous avez sur le cœur. – Hélas ! mon père, dit maître Chappellet, fondant toujours en larmes, ce péché est trop grand. J'ai même peine à croire que Dieu veuille me le pardonner, à moins que, par vos prières, vous ne m'aidiez à le fléchir. – Déclarez-le, vous dis-je, sans rien craindre ; je vous promets de prier le Seigneur pour vous. » Le malade pleurait toujours et gardait le silence. Il paraît peu rassuré par ce discours ; il pleure encore et s'obstine dans son silence. Le père le presse, lui parle avec douceur, et fait de son mieux pour lui inspirer de la confiance ; mais il n'en obtient que des gémissements et des sanglots qui le pénètrent de compassion pour le pénitent. Celui-ci, craignant d'abuser enfin de sa patience : « Puisque vous me promettez, lui dit-il en soupirant, de prier Dieu pour moi, vous saurez donc, mon père, vous saurez qu'étant encore petit garçon, je maudis... ciel ! qu'il m'en coûte d'achever ! je maudis ma mère. » Ce mot échappé, pleurs aussitôt de recommencer. Alors le confesseur, pour le calmer : « Croyez-vous donc, mon enfant, lui dit-il, que ce péché soit si grand ? Les hommes blasphèment Dieu tous les jours ; et cependant, quand ils se repentent sincèrement de l'avoir blasphémé, il leur fait grâce. Pouvez-vous douter, après cela, de sa miséricorde ? Ayez donc confiance en lui, et cessez vos pleurs. Quand même vous auriez été du nombre de ceux qui le crucifièrent, vous pourriez, avec la contrition que vous avez, espérer d'obtenir votre pardon. – Que dites-

vous ? reprit avec vivacité maître Chappellet. Avoir maudit ma mère ! ma pauvre mère qui m'a porté neuf mois dans son sein, le jour comme la nuit ; qui m'a porté plus de cent fois à son cou ! C'est un trop grand péché ; et il ne me sera jamais pardonné, si vous ne priez Dieu pour moi avec toute la ferveur dont vous êtes capable. »

Le confesseur, voyant que le malade n'avait plus rien à dire, le bénit et lui donna l'absolution, le regardant comme le plus sage et le plus saint de tous les hommes ; parce qu'il croyait comme mot d'Évangile tout ce qu'il avait entendu. Eh ! qui ne l'aurait pas cru ? Qui aurait pu imaginer qu'un homme fût capable de trahir à ce point la vérité, dans le dernier moment de sa vie ? « Mon fils, lui dit-il ensuite, j'espère que vous serez bientôt guéri, avec l'aide de Dieu ; mais s'il arrivait qu'il voulût appeler à lui votre âme pure et sainte, seriez-vous bien aise que votre corps fût inhumé dans notre couvent ? – Oui, mon révérend père, et je serais fâché qu'il le fût ailleurs, puisque vous m'avez promis de prier Dieu pour moi, et que j'ai toujours eu pour votre ordre une vénération particulière. Mais j'attends de vous une autre grâce : je vous prie, aussitôt après que vous serez arrivé dans votre couvent, de me faire apporter, si vous me le permettez toutefois, le vrai corps de notre Sauveur, que vous avez consacré ce matin sur l'autel. Je désire de le recevoir, tout indigne que j'en suis, de même que l'extrême-onction, afin que si j'ai vécu en pécheur, je meure du moins en bon chrétien. »

Le saint homme lui répondit qu'il y consentait volontiers ; il loua beaucoup son zèle, lui promit de faire ce qu'il désirait, et lui tint parole.

Les deux Florentins, qui craignaient fort que maître Chappellet ne les trompât, s'étaient postés derrière une cloison qui séparait sa chambre de la leur, et, prêtant une oreille attentive, ils avaient entendu toutes les choses que le malade disait au cordelier, dont quelques-unes faillirent à les faire éclater de rire. « Quel homme est celui-ci ! disaient-ils de temps en temps. Quoi ! ni la vieillesse, ni la maladie, ni les approches d'une mort certaine, ni même la crainte de Dieu, au tribunal duquel il va comparaître dans quelques moments, n'ont pu le détourner de la voie de l'iniquité, ni l'empêcher de mourir comme il a vécu ! » Mais voyant qu'il aurait les honneurs de la sépulture, le seul objet qui les intéressât, ils s'inquiétèrent fort peu du sort de son âme.

Peu de temps après, on porta effectivement le bon Dieu à Chappellet. Son mal augmenta, et cet honnête homme mourut sur la fin du même jour, après avoir reçu la dernière onction. Les deux frères se hâtèrent d'en avvertir les cordeliers, afin qu'ils fissent les préparatifs de ses obsèques, et qu'ils vinssent, selon la coutume, faire des prières auprès du mort.

À cette nouvelle, le bon père qui l'avait confessé alla trouver le prier du couvent, et fit assembler la communauté. Quand tous ses confrères furent réunis, il leur fit entendre que maître Chappellet avait toujours vécu saintement, autant qu'il avait pu en juger par sa confession, et qu'il ne doutait pas que Dieu n'opérât par lui plusieurs miracles ; il leur persuada en conséquence qu'il convenait de recevoir le corps de ce saint homme avec dévotion et révérence. Le prier et les autres religieux, également crédules, y consentirent, et allèrent tous solennellement passer la nuit en prières autour du mort. Le lendemain, vêtus de leurs aubes et de leurs grandes chapes, le livre à la main, précédés de la croix, ils vont chercher ce corps saint, et le portent en pompe dans leur église, suivis d'un grand concours de peuple. Le père qui l'avait confessé monta aussitôt en chaire, et dit des merveilles du mort, de sa vie, de ses jeûnes, de sa chasteté, de sa candeur, de son innocence et de sa sainteté. Il n'oublia pas de raconter, entre autres choses, ce que le bienheureux Chappellet lui avait déclaré comme son plus grand péché, et la peine qu'il avait eue à lui faire entendre que Dieu pût le lui pardonner. Prenant de là occasion de censurer ses auditeurs, il se tourne vers eux, et s'écrie : « Et vous, enfants du démon, qui pour le moindre sujet blasphémez le Seigneur, la Vierge, sa mère et tous les saints du Paradis, pensez-vous que Dieu puisse vous pardonner ? » Il s'étendit beaucoup sur sa charité, sur sa droiture, et sur l'excessive délicatesse de sa conscience. En un mot, il parla avec tant de force et d'éloquence de toutes ses vertus, et fit une telle impression sur l'esprit de ses auditeurs, qu'aussitôt après que le service fut fini, on vit le peuple fondre en larmes sur le corps de Chappellet. Les uns baisaient dévotement ses mains, les autres déchiraient ses vêtements ; et ceux qui pouvaient en arracher un petit morceau s'estimaient fort heureux. Pour que tout le monde pût le voir, on le

laissa exposé tout ce jour-là, et quand la nuit fut venue, on l'enterra avec distinction dans une chapelle. Dès le lendemain, il y eut une grande affluence de peuple sur son tombeau, les uns pour l'honorer, les autres pour lui adresser des vœux : ceux-ci pour faire brûler des cierges, ceux-là pour appendre aux murs des images en cire conformes au vœu qu'ils avaient fait. Enfin, sa réputation de sainteté s'établit si bien dans tous les esprits, que quelque genre d'adversité qu'on éprouvât, on ne s'adressait presque plus à d'autre protecteur qu'à lui. On le nomma *saint Chappellet*, et l'on poussa l'enthousiasme jusqu'à soutenir que Dieu avait opéré par lui, et opérait tous les jours des miracles.

Ainsi vécut et mourut Chappellet Duprat, mis au nombre des saints, comme vous venez de l'entendre.